

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**Département  
de la Haute-SavoieArrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois**DÉCISION****N° 2023 – 052****Objet : Contrat pour une projection cinématographique suivie d'une conférence,  
dans le cadre du festival « Rêve de Montagnes » 2023, par LAPIED FILM.**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021,

Considérant que la commune organise du lundi 2 au vendredi 6 octobre 2023 un festival intitulé « Rêve de Montagnes »,

**D É C I D E****ARTICLE 1 : DE CONCLURE** avec LAPIED FILM, représenté par Madame Véronique LAPIED, domicilié au 226 route du vieux St-Maximin, Avallon, 38530 SAINT MAXIMIN, un contrat pour :

- la projection publique d'un film « SAUVAGE, le Chamois, l'Aigle et le Loup », le mardi 3 octobre 2023 à 20h30.

**ARTICLE 2 : DE REGLER** le montant de la prestation conformément au devis fourni par le prestataire le 17 mai 2023, soit 730,00 € TTC.

Vétraz-Monthoux, le 26/07/2023

Le Maire,  
Patrick ANTOINEMonsieur le Maire certifie le caractère exécutoire  
du présent acte télétransmis en sous-préfecture  
de Saint-Julien-en-Genevois, le 31/07/2023  
publié ou notifié le 31/07/2023

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.